

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 25 AVRIL 2022 A 20 H 00**

0. Présentation des activités du GAL (durée 15 minutes)

**1. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2022 - Séance publique
- Approbation**

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 21 mars 2022.

2. Questions orales

Il est demandé au Conseil Communal s'il souhaite poser des questions orales.

3. Voirie - Création d'une liaison douce entre le centre ville de Ciney et le village de Leignon passage sur le domaine du Service public de Wallonie - convention - Décision

Il est demandé au Conseil Communal de :

- *d'approuver le projet de convention déterminant les modalités des travaux, d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien ainsi que le régime de responsabilités applicables à une piste de mobilité douce à créer dans la Réserve Naturelle Domaniale "le Pachis des chevaux" sur les parcelles cadastrées Ciney - quatrième division - leignon section D numéros 313/2B, 310D, 307H et 306F en vue de la création d'une voirie communale conventionnelle, moyennant le respect par la Ville de Ciney des conditions suivantes :*
 - *La Ville de Ciney s'engage à :*
 - *placer une clôture à mouton (ursus de 1 mètre de hauteur) longitudinale de part d'autre du cheminement, afin de canaliser le bétail et éviter la dispersion des promeneurs dans la pâture et la zone humide. Une barrière de part et d'autre de la piste de mobilité douce sera aussi installée afin de permettre le pâturage des 2 zones coupées à la suite de la création de cette piste ;*
 - *créer une marre dans la zone humide, suivant les directives du chef de cantonnement ou son délégué ;*
 - *placer un panneau d'information à chaque entrée de la RND afin de sensibiliser les utilisateurs à la préservation de ce type de milieu ;*

- prendre en charge annuellement des éventuelles dégradations constatées le long de la voirie, en ce compris le ramassage des déchets et des réparations des clôtures dégradées ;
- La Ville de Ciney s'engage, en termes d'entretien à :
 - entretenir et réparer les panneaux de signalisation et de balisage ;
 - entretenir et réparer les clôtures et barrières destinées à la conservation et à la matérialisation de la voirie conventionnelle ;
 - entretenir l'assiette du passage et ses accotements sur une largeur de 50 centimètres de chaque côté par débroussaillage pour autant que les conditions climatiques le permettent et selon le planning communal ;
 - faire installer une signalétique spécifique pour se prémunir de tout dépôt illégal de déchets ;
 - effectuer les travaux exceptionnels d'élagage ;
 - réparer le revêtement de la servitude.

La voie qui sera créée au profit de la Ville de Ciney sera une voie lente sur laquelle la vitesse sera limitée à 25 km/h.

La Ville de Ciney placera la signalisation adéquate indiquant que la voie ainsi créée sera une voie lente et limitée à 25 km/h.

La convention sera conclue pour une durée de vingt-neuf ans renouvelable par une nouvelle convention expresse, à titre gratuit et pour cause d'utilité publique, à savoir la création d'une liaison douce entre Ciney-centre et Leignon-Chapois ;

La Ville de Ciney s'engage, par le biais du Département de la Nature et des Forêts, à demander une dérogation auprès du Gouvernement Wallon aux fins de mettre en oeuvre de manière légale l'article 7 de la convention.

4. Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz - Mise à disposition d'une partie de bâtiment à Ciney, Rue Saint-Quentin - Ratification

Il est demandé au Conseil Communal de ratifier la décision datée du 4 avril 2022 par laquelle le Collège Communal approuve le projet de convention d'occupation par laquelle la Commune de Ciney consent à la Régie, qui accepte :

- *dès à présent une prolongation de la mise à disposition de la partie du bien cadastré 1^e Division, Section A, n° 302 A 3 (actuellement 302 D 3), de la période du 4 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2055 ;*
- *la mise à disposition de la partie du bien cadastré 1^{ère} Division, Section A, numéros 302 K 2, 302 L 2 et 302 W 2, tel que repris sur le plan, à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2055 ;*
- *De ratifier dès lors la convention de mise à disposition susvisée.*

5. Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz - Pessoux - Mise à disposition d'un terrain en vue de la création d'une PISQ - Ratification

Il est demandé au Conseil Communal de ratifier :

- la délibération du Collège Communal du 19 avril 2021 approuvant le projet de convention relatif à la mise à disposition en faveur de la Régie Communale des Sports et des Loisirs du Condroz d'un terrain situé à Pessoux, cadastré ou l'ayant été, Ciney, 2ème Division, Section B n° 77 H 2 P0000 (cfr lot 18 sur le plan en annexe d'une contenance mesurée de 9a 81ca), Section B n° 77 K 2 P0000 (cfr lot 19 sur le plan en annexe d'une contenance mesurée de 41ca), Section B n° 77 L 2 P0000 (cfr 20 lot sur le plan en annexe d'une contenance mesurée 2a) ;*
- la convention de mise à disposition susvisée.*

6. Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz - Sovet - Mise à disposition d'un terrain en vue de la création d'une PISQ - Ratification

Il est demandé au Conseil Communal de ratifier :

- la délibération du Collège Communal du 19 avril 2021 approuvant le projet de convention relatif à la mise à disposition en faveur de la Régie Communale des Sports et des Loisirs du Condroz d'un terrain situé à Sovet, cadastré ou l'ayant été, Ciney, 8ème Division, Section C n° 97 H3 tel qu'il figure sous liseré vert sur le plan ;*
- la convention de mise à disposition susvisée.*

7. Travaux d'aménagement de l'avenue Schlogel et de la rue Saint-Gilles à Ciney - Appel à projets FEDER 2021-2027 - objectif 5 - mesure 15 « développement urbain » - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal :

- De déposer la candidature de la Commune dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2021-2027 lancé par le SPW visant le développement économique du territoire wallon autour de 5 objectifs stratégiques et plus particulièrement la mesure 15 du 5ème objectif intitulé "développement urbain".
La candidature portera sur le projet relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue Schlögel et de la rue Saint-Gilles à Ciney.*
- De prendre en charge les 10 % restants de l'investissement projeté et d'inscrire les dépenses nécessaires aux prochains budgets, soit le montant estimé à la somme de 510.218,28 € TVAC*

8. Ciney - Désignation d'un bureau d'étude en vue d'établir un plan stratégique de relance du commerce local - approbation des conditions et du mode de passation

Il est demandé au Conseil Communal :

- d'approuver la demande de prix N° ID1286/EP/04.22 concernant le marché relatif à la désignation d'un bureau d'étude en vue d'établir un plan stratégique de relance du commerce local dont le montant estimé s'élève à 20.661,16 € hors TVA ou 25.000,00 €, 21% TVA comprise, étant entendu que ce montant n'a qu'une valeur indicative.*
- De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant).*
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget de l'Agence de Développement Local, à l'article relatif aux dépenses liées aux activités.*

9. Ciney - Fonds Régional pour les Investissements Communaux - approbation du plan d'Investissement communal 2022-2024

Il est demandé au Conseil Communal :

- d'approuver le Plan d'investissement 2022-2024 dont les formulaires-type, dûment complétés, relatifs à l'introduction du Plan d'investissement communal sont joints à la présente décision ;*
- d'approuver les investissements concernant lesdits formulaires lesquels reprennent l'ensemble des travaux dont l'attribution des marchés publics est envisagée dans le courant de la programmation pluriannuelle et que la Ville désire relier à une partie de l'enveloppe qui lui est attribuée ;*
- de solliciter les subsides auprès de Monsieur Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville aux fins de la réalisation des différents projets.*

10. Redevance sur le stationnement - Modification - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la modification apportée au règlement-redevance sur le stationnement tel qu'il avait été voté par le Conseil en sa séance du 6 septembre 2021. Cette modification consiste à prévoir des places de stationnement « achats-minutes » de 30 minutes dans la Rue du Condroz, la Rue du Centre, la Rue du Commerce, la Rue Courtejoie. Il est donc proposé de supprimer l'existence d'une zone de stationnement « achats-minutes » concentrée uniquement Rue du Centre.

11. Règlement-taxe sur les documents administratifs - Modification - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la modification apportée au règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs voté par le Conseil Communal en sa séance du 7 octobre 2019.

Cette modification consiste à exonérer les personnes qui font l'objet d'une décision du Conseil de l'Union européenne sur base de l'article 5 de la Directive 2001/55/CE ayant pour effet d'introduire une protection temporaire, pour l'obtention de la « carte A ».

12. Installation banc artistique au Parc St-Roch - Convention précaire entre la Ville de Ciney et la Maison du Tourisme Condroz-Famenne - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la "Convention d'occupation précaire avec entretien pour l'implantation de banc(s) à proximité ou le long des chemins de promenades reconnus par le CGT".

13. Ecole Communale de Ciney « Les Forges » - Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant - Appel à projets 2021-2022 - Quote-part communale - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal de prendre en charge 20 % du coût total des acquisitions souhaitées, soit la somme de 66.454,41 € TVAC dans le cadre de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant Appel à projets 2021-2022 pour l'Ecole Communale de Ciney « Les Forges » - enseignement secondaire professionnel spécialisé.

L'intervention du pouvoir subsidiant est estimée à la somme de 53.163,53 € TVAC.

L'intervention du Pouvoir Organisateur est estimée à la somme de 13.290,88 € TVAC.

14. Voirie - Haversin - les Basses 22 - Modification par suppression d'une portion de la voirie "les Basses" - vente au profit de Monsieur Didier ENGLEBERT - Projet d'acte du notaire DECLAIRFAYT - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal de marquer son accord sur le projet d'acte des Notaires DECLAIRFAYT destiné à authentifier la vente de la portion de voirie dite "les Basses" à Haversin et une parcelle de terrain en nature de garage d'une contenance de 3 ares 45 centiares telle que reprise sous liseré jaune au plan du géomètre-expert Monsieur Jean-Luc HENRY du 25 août 2021 au profit de Monsieur Didier ENGLEBERT demeurant aux Basses 22 à 5590 Haversin pour le prix de huit mille six cent vingt-cinq euros (8.500 €).

15. Cession entre les consorts VAN GEEL et la Ville de Ciney - Haversin rue Montaïsse - projet d'acte - Décision

Il est demandé au Conseil Communal de :

- de marquer son accord sur le projet d'acte rédigé par les notaires DECLAIRFAYT à Assesse destiné à authentifier la cession à titre gratuit entre Madame Marie MARCHAL, ses enfants et la Ville de Ciney, d'une bandelette de terrain cadastrée Ciney - 3ème division - Haversin section B numéro 360 P ;*
- de demander l'intégration de cette bandelette de terrain dans le domaine public de la Ville de Ciney, à savoir la rue Montaïsse ;*
- que les frais de l'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Ciney.*

16. Constitution de l'ASBL « Aidants proches Entraide Ciney », en abrégé « APEC » - Statuts - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal de constituer une association sans but lucratif dénommée « AIDANTS PROCHES ENTRAIDE CINEY », en abrégé « APEC » et d'arrêter les statuts de ladite association.

17. Règlement complémentaire de circulation - Chevetogne - Rue Grande - Zone d'évitement - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le règlement complémentaire sur le roulage visant à établir des zones d'évitement striées réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3m60 formant un effet de porte à hauteur :

- de l'immeuble n°11 avec une priorité de passage pour les conducteurs de dirigeant vers Corbion ;*
- de l'immeuble n°26 avec une priorité de passage pour les conducteurs venant de Corbion ;*
- du poteau d'éclairage n°506/01529 avec une priorité de passage pour les conducteurs se dirigeant vers Corbion ;*
- 20 m avant le carrefour avec la Rue Enhet avec une priorité de passage pour les conducteurs venant de Corbion ;*
- du poteau d'éclairage n°506/01538 avec priorité de passage pour les conducteurs se dirigeant vers Corbion.*

18. Règlement complémentaire de circulation - Ciney - Drève du Château Saint Roch - Interdiction de circuler - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le règlement complémentaire sur le roulage visant à établir une interdiction de circuler (accès au château) excepté pour les titulaires d'une carte handicapé et les véhicules communaux Drève du Château Saint Roch.

19. Règlement complémentaire de circulation - Ciney - Rue du Séquoia (Parc Saint Roch) - Parking - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le règlement complémentaire sur le roulage visant à abroger les dispositions prises antérieurement relatives au stationnement sur le parking Rue du Séquoia (Parc Saint Roch).

Le stationnement et la réservation de 4 places de stationnement réservés pour les personnes handicapées est réorganisé en conformité avec le plan.

20. Règlement complémentaire de circulation - Ciney - Rue Courtejoie 15 - Emplacement PMR - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le règlement complémentaire sur le roulage visant à réserver un emplacement de stationnement à l'usage des personnes à mobilité réduite du côté impair de la Rue Courtejoie à hauteur du n° 15 sur une longueur de 6 mètres.

21. Règlement complémentaire de circulation - Ciney - Rue de Biron - Zones de stationnement et d'évitement - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le règlement complémentaire sur le roulage visant à organiser des zones de stationnement d'une longueur de 18m pour 3 places de stationnement du côté :

- impair à hauteur des immeubles n° 73, 75 et 77*
- Pair à hauteur du n° 84*
- Impair à l'opposé du n° 80b.*

22. Règlement complémentaire de circulation - Ciney - Rue Charles Balthasar - Emplacement PMR - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le règlement complémentaire sur le roulage visant à réserver un emplacement de stationnement à l'usage des personnes à mobilité réduite du côté pair de la Rue Charles Balthasar à hauteur du n° 98 sur une longueur de 6 mètres ;

23. Règlement complémentaire de circulation - Ciney - Place Monseu 27 - Abrogation emplacement livraison - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le règlement complémentaire sur le roulage visant à abroger l'emplacement de livraison à hauteur de l'immeuble n° 27.

24. Règlement complémentaire de circulation - Pessoux - Rue du Fond - Emplacement PMR - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le règlement complémentaire sur le roulage visant à réserver un emplacement de stationnement à l'usage des personnes à mobilité réduite du côté de l'Eglise, Rue du Fond à Pessoux à hauteur du poteau d'éclairage n°506/02445.

25. Règlement complémentaire de circulation - Ciney - Rue du Centre - Zone 30 km/h - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le règlement complémentaire sur le roulage visant à établir une zone 30km/h Rue du Centre à Ciney.

26. Fabrique d'Eglise d'Achêne - Compte exercice 2021 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte de l'établissement cultuel La Fabrique d'Achêne, pour l'exercice 2021, voté en séance du Conseil de Fabrique du 23 mars 2022.

27. Fabrique d'Eglise de Pessoux - Compte exercice 2021 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte de l'établissement cultuel la Fabrique d'église de Pessoux, pour l'exercice 2021, voté en séance du Conseil de Fabrique du 23 mars 2022.

28. Fabrique d'Eglise de Braibant - Compte exercice 2021 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte de l'établissement cultuel La Fabrique d'église Saint-Vincent de Braibant, pour l'exercice 2021, voté en séance du Conseil de Fabrique du 24 mars 2022.

29. Des fontaines d'eau potable à Ciney - Demande d'une Conseillère

30. Questions orales - Réponses éventuelles

Il est donné éventuellement réponses aux questions orales des Conseillers Communaux.